

RECTIFICATIFS**Rectificatif à la décision 2009/442/CE de la Commission du 5 juin 2009 portant modalités d'application de la directive 2007/2/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne le suivi et le rapportage**

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 148 du 11 juin 2009)

En deuxième page de couverture, à la fin du titre de la décision 2009/442/CE de la Commission, l'appel de note «⁽¹⁾» est à supprimer.

Page 18, le sous-titre «(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)» est à supprimer.

Rectificatif à la décision 2009/721/CE de la Commission du 24 septembre 2009 écartant du financement communautaire certaines dépenses effectuées par les États membres au titre du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA), section «Garantie», du Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader)

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 257 du 30 septembre 2009)

Page 37, à l'annexe, dans le tableau «Poste budgétaire 6711», colonne «Mesure»:

au lieu de: «Développement rural Feader Axe 2 (2007 DE06RPO 020)»

lire: «Développement rural Feader Axe 2 (2007 DE06RPO 019)».
